

L’an deux mille vingt-trois, le seize mai à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 11 mai 2023, s’est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	13
VOTANTS	15

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Loïc GILLET.

Étaient absents : Éric FEUGÈRE et Boris BESSENEY.

Pouvoirs déposés en application de l’article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Éric FEUGÈRE – Mandataire : Jacques SERRAILLE

Mandant : Boris BESSENEY – Mandataire : Jean ROCHE

Secrétaire élue : Pascale HOULÈS-THOMARAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20230516-DCM2023-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2023

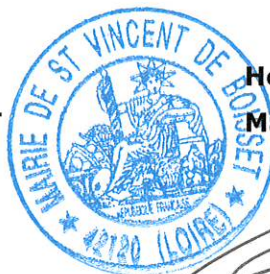
Affichage : 19/05/2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-21 : APPROBATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose de renommer la fin du chemin de la Pommeraie, non revêtue et réouverte récemment, par Traverse de la Goutte.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l’unanimité, le tableau de classement des voies communales ci-annexé.

**Le secrétaire,
Pascale HOULÈS-THOMARAT**



**Hervé DAVAL,
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset**

Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État.

Tableau de classement de la voirie communale

approuvé par délibération du Conseil municipal du 16 mai 2023

CORRESPONDANCE VC	NOMS DES VOIES	LINEAIRE	DESCRIPTION
VC 1 : 2748 ml	rue Féchet	445	Part de la limite communale avec Notre Dame de Boisset sur la VC 111 au lieu-dit "Les Communes", longe sur toute sa longueur la limite communale avec Perreux, croise la voie dite "Traverse des Communes", croise la VC 109 et se termine sur la VC 5 à la Croix des Vendangeurs, au lieu "Bois Rouis".
	route des Hauts de St Vincent	850	Part de la Croix des Vendangeurs au croisement des VC 1 et VC 5 au lieu "Bois Rouis", passe à proximité de la Place des Vendangeurs, croise la VC 6, traverse la VC 4 à la Croix Duret, croise les VC 105 et VC 6 et se termine à proximité de l'école, là où débute les VC 1, VC 2 et VC 104 au lieu-dit "Les Rippes".
	traverse des Écoliers	60	Part du croisement entre les VC 1, VC 2 et VC 104 au lieu-dit "Les Rippes" et se termine au croisement avec la VC 2020.
	route du Bourg	715	Part du croisement avec la VC 2020 près de l'école au lieu-dit "Chanteperrich", passe au lieu-dit "Cherbuët", traverse la VC 5 à la Croix Collard et se termine devant le Château de la Chamary, à l'embranchement de la VC 3.
	route de la Mairie	198	Relie les 2 portions de VC 3 du Château de la Chamary jusqu'au lieu-dit "Le Potager".
VC 2 : 1495 ml	route du Château	480	Part du croisement des VC 3 et VC 1 au lieu-dit "Le Potager", traverse la RN 7, traverse le Béal du Moulin et se termine au milieu du pont sur le Rhins, en limite communale avec Parigny et Le Coteau.
	route du Grand Cellier	1260	Part du croisement des VC 1 et VC 104 au-dessus de l'école, passe au lieu-dit "Les Sittelles", croise la VC 103, croise la VC 5 au lieu-dit "Les Carrières", croise la VC 101 à la Croix Simonin et se termine sur la RD 27 au lieu-dit "La Seigne".
	chemin de Chervé	235	Part de la RD 27 au lieu-dit "La Seigne" et se termine sur le pont du lieu-dit "La Goutte Beaucrenne" en limite communale avec Perreux.
VC 3 : 2277 ml	route de la Mairie	1567	Part de la RD 27 au lieu-dit "Chez Ruelle", croise la VC 101, passe au lieu-dit "Le Potager", croise la VC 102, s'arrête à l'embranchement de la VC 1 (VC 1 sur 198 mètres), reprend devant le Château de la Chamary, passe devant la Mairie, passe devant la place de la Mairie, se termine à l'embranchement de la VC 4, vers la place du Souvenir.
	route de Notre Dame	710	Part de la VC 4 à la Place du Souvenir, croise la VC 110 bis (chemin des Rainettes) et la VC 206 à la Croix Desvignes, traverse le ruisseau au lieu-dit "Chez Charles" et se termine en limite communale avec Notre Dame de Boisset, là où débute la VC 111.
VC 4 : 1495 ml	route du Tonnelier	560	Part de l'embranchement de la VC 3 à la Place du Souvenir, longe le cimetière, traverse la VC 5 à la Croix Pion (ou Papillon) et se termine à l'embranchement de la VC 202.
	route du Maréchal Ferrant	485	Part de l'embranchement de la VC 202, traverse la VC 6 à la Croix Garenne et se termine sur la VC 1 à la Croix Duret au lieu-dit "Bois Rouis".
	chemin de la Croix Duret	270	Part de l'embranchement de la VC 1 à la Croix Duret au lieu-dit "Bois Rouis" et se termine au croisement avec la RD 27 au lieu-dit "La Goutte".
	chemin de la Goutte	180	Part du croisement avec la RD 27 au lieu-dit "La Goutte" et se termine au croisement avec la VC 5.
	chemin de la Goutte	485	Part de l'embranchement de la VC 103, épouse sur toute sa longueur la limite communale avec Pradines et se termine au croisement avec la VC 4 au lieu-dit "La Goutte".
VC 5 : 2993 ml	chemin de la Pommeraié	292	Part de la RD 27 au lieu-dit "Bois Rouis" et se termine au croisement avec la VC 1.
	traverse de la Goutte	143	Part du croisement avec la VC 4 au lieu-dit "La Goutte" et s'arrête à la RD 27 au lieu-dit "Bois Rouis".
	chemin des Vendangeurs	474	Part de la VC 1 à la Croix des Vendangeurs au lieu-dit "Les Oreillères", croise la VC 108 et se termine au croisement de la VC 107 au lieu-dit "Le Roman".
	chemin du Roman	625	Part de la VC 107 au lieu-dit "Le Roman", croise la VC 106, croise la VC 110 à la Croix Damoise, croise la VC 116, croise l'Impasse du Pivert, se termine au croisement de la VC 4 à la Croix Pion.
	chemin de Pion	336	Part de la VC 4 à la Croix Pion, et se termine au croisement de la VC 1 au lieu-dit "Cherbuët".
VC 6 : 694 ml	chemin de la Fontaine	136	Part du croisement de la VC 1 et se termine à l'embranchement de la VC 102 au lieu-dit "Chanteperrich".
	chemin de Chanteperrich	502	Part de la VC 102 au lieu-dit "Chanteperrich" et se termine à la VC 2 au lieu-dit "Les Carrières".
	chemin de Cherbuët	314	Part de la VC 1 près du terrain de basket, croise la VC 204 et se termine sur la VC 4 au lieu-dit "Les Oreillères".
	chemin des Oreillères	380	Part de la VC 4 à la Croix Garenne, au lieu-dit "Les Oreillères", coupe la zone d'activité en 2 parties et se termine en limite communale avec Perreux.
	route du Pont Maréchal	533	Part de la RD 27 au lieu-dit "Le Pont Maréchal", coupe la zone d'activité en 2 parties et se termine en limite communale avec Perreux.
VC 101 : 445 ml	chemin de la Plotonne	445	Part de la VC 2 à la Croix Simonin pour rejoindre la VC 3 au lieu-dit "La Plotonne".
VC 102 : 440 ml	chemin de la Fontaine	440	Part de la VC 3 au lieu-dit "Le Potager" et se termine sur la VC 5 au lieu-dit "Chanteperrich".

CORRESPONDANCE VC	NOMS DES VOIES	LINEAIRE	DESCRIPTION
VC 103 : 1199 ml	chemin des Sittelles	411	Part de la VC 2 au lieu-dit "Les Sittelles" et se termine sur la RD 27.
VC 104 : 382 ml	chemin de la Gonine	788	Part de la RD 27 au lieu-dit "Les Sittelles", épouse sur toute sa longueur la limite communale avec Perreux, et se termine au croisement de la VC 5.
VC 105 : 238 ml	chemin des Cerisiers	382	Part de l'embranchement des VC 1 et VC 2 (vers l'école), passe au lieu-dit "Les Rippes" et se termine sur la RD 27.
VC 106 : 203 ml	chemin des Rippes	238	Part de la VC 1 au lieu-dit "Les Rippes" et se termine sur la RD 27.
VC 107 : 177 ml	chemin du Roman	203	Part de la VC 5 au lieu-dit "Le Roman" se termine sur la VC 111.
VC 108 : 230 ml	chemin des Vignes	177	Part de la VC 5 au lieu-dit "Le Roman" pour rejoindre la VC 11 en limite communale avec Notre Dame de Boisset.
VC 109 : 249 ml	chemin des Sarments	230	Part de la VC 5 au lieu-dit "Les Oreillères" pour rejoindre la VC 11 en limite communale avec Notre Dame de Boisset.
VC 110 et VC 110 bis : 557 ml	chemin des Communes	249	Part de la VC 1 au lieu-dit "Les Communes" pour rejoindre la VC 11 en limite communale avec Notre Dame de Boisset.
	chemin des Rainettes	557	VC 110 : Part de la VC 5 au lieu-dit "Le Roman" et se termine à la ferme Cantant.
	chemin des Ormes	806	VC 110 bis : CLASSEMENT EN 2013 : Part de la VC 110 à la ferme Cantat pour se terminer sur la VC 3, près de la Croix Desvignes.
VC 111 : 1429 ml	chemin de Bellevue	623	Part de la VC 3 en limite communale avec Notre Dame de Boisset, épouse sur toute la longueur cette limite communale, passe au lieu-dit "Le Roman", croise la VC 106 et se termine à l'embranchement de la VC 107.
VC 119 : 65 ml	impasse de la Chamary	65	Part de la VC 107 au lieu-dit "Le Roman", épouse sur toute la longueur la limite communale avec Notre Dame de Boisset, croise les VC 108 à la Croix Pétras (ou Pelletras) et VC 109, croise "La Traverse des Communes" et se termine sur la VC 1, au lieu-dit "Les Communes".
VC 120 : 70 ml	impasse des Acacias	70	Part de la VC 205 "allée des Chênes" et se termine en impasse.
VC 121 : 92 ml	impasse de la Grange	92	Part de la VC 205 "allée des Chênes" et se termine en cul de sac.
VC 122 : 122 ml	impasse des Prés	122	Part de la VC 3, dessert la grange de la Chamary et les logements communaux, se termine en impasse.
VC 123 : 110 ml	traverse des Villages	110	Part de la RD27 au lieu-dit "chez Ruelle" et se termine en impasse.
VC 202 : 450 ml	chemin de l'Ecole	450	Relie la VC 1 à la VC 111.
VC 203 : 166 ml	impasse du Soleil Couchant	166	Part de la VC 2 'route du Grand Cellier', croise la VC 1 vers l'école, croise la VC 203 et se termine sur la VC 4 au lieu-dit "Les Oreillères".
VC 204 : 56 ml	impasse des Raisins	56	Part de la VC 202 en-dessous de l'école et se termine en cul de sac.
VC 117 : 267 ml	impasse des Tourterelles	267	Anciennement "impasse de Cherbuet"
VC 118 : 215 ml	impasse des Mésanges	215	Part de la VC 6, dessert le lotissement Cherbuet et se termine en cul de sac jusqu'à la propriété Dalaudière.
VC 205 : 310 ml	allée des Chênes	310	CLASSEMENT EN 2012 - Délibérations en 2012 et 2016 : Part de la VC 103, dessert la partie droite du lotissement, se termine en impasse.
VC 206 : 454 ml	chemin du Rhins	454	CLASSEMENT EN 2012 - Délibérations en 2012 et 2016 : Part de l'impasse des Tourterelles dessert la partie gauche du lotissement, se termine en impasse.
VC 309 : 195 ml	rue de l'Eglise	195	CLASSEMENT EN 2013 : Part de la VC 201, dessert 2 lotissements et se termine sur la VC 206 au lieu-dit "Chez Charles". CLASSEMENT EN 2013 : Part de la VC 3 à la Croix Desvignes, dessert la VC 205, la salle de sports, emprunte le pont surplombant la RN7 et aboutit sur le terrain de l'ex station d'épuration (terrain agricole, terrain du Paint Ball).
VC 115 : 375 ml	chemin des Sources	375	CLASSEMENT EN 2014 : Part du croisement avec la VC 205 "allée des Chênes", dessert quelques maisons jusqu'à l'église, rejoint le parking de la Mairie et aboutit à la VC 3 "Route de la Mairie".
VC 116 : 335 ml	chemin du Clos du Verger	335	CLASSEMENT EN 2015 ET 2017 : Part de la VC 110, dessert le lotissement, fait une boucle.
VC 124 : 28 ml	impasse du Pivert	28	CLASSEMENT EN 2017 - Délibérations en 2017 et 2019 : Part de la VC 5, dessert le lotissement, fait une boucle.
			CLASSEMENT EN 2018 : Part de la VC 5 et se termine en impasse.
		TOTAL	21 094

CORRESPONDANCE VC	NOMS DES VOIES	LINEAIRE	DESCRIPTION
Intégration au domaine public en cours :			
VC 125	impasse des Vinalies	150	VOIE PRIVEE "LOTISSEMENT LES VINALIES - Délibération 2019 Part de la VC 140, dessert le lotissement, fait une boucle.
Autres voies :			
D 27	route de Pradines (D27)		
RN 7	route nationale 7		
RN 7	sortie N°68 de la N7		
	allée des Marronniers		VOIE PIETONNIERE dans le parc de la Chamary Part du local technique communal à la Chamary et se termine à l'église.
	Chemin des Fouines		VOIE PRIVEE Part de la VC 109, croise la voie privée "Impasse des Coquelicots" et se termine à la VC 5
	impasse de la Goutte-Charles		VOIE PRIVEE Part de la VC 3 et se termine sur la VC 115 "Chemin des Sources"
	impasse de la Goutte-Beaucrègne		VOIE PRIVEE Part de la RD 27 au lieu-dit "La Goutte-Beaucrègne" et se termine en impasse près de la VC 2 au "Chemin de Chenyè"
	impasse de la Seigne		VOIE PRIVEE Part de la VC 3 au lieu-dit "La Seigne" et se termine en impasse.
	Impasse des Coquelicots		VOIE PRIVEE
	impasse des Ecureuils		Part de la voie privée "Chemin des Fouines" se termine en impasse.
	impasse des Bleues		Part de la VC 1 au lieu-dit "Chez Pion", se termine en impasse.
	impasse du Chardonnay		VOIE PRIVEE Part de la VC 5 au lieu-dit "Les Ornières", se termine en impasse.
	impasse du Colombier		Part de la VC 5 au lieu-dit "Chez Pion", se termine en impasse.
	impasse du Piverit		VOIE PRIVEE Part de la VC 1 au lieu-dit "Chez Pion", se termine en impasse. Part de la VC 124 et se termine en impasse.

